

## **Convention de Jumelage Quartier Villejean Université de Rennes 2 – Service Culturel**

### PREAMBULE :

La politique culturelle en lien avec les quartiers prend trois formes principales :

1. Les actions des équipements culturels menées dans les quartiers qui ne sont pas leur quartier d'implantation, en lien avec les établissements scolaires, les acteurs sociaux, de la jeunesse et de la santé, les bailleurs etc... et permettent une dynamique d'aller-vers
2. La présence d'équipements dans les quartiers
  - o Bibliothèques de quartier
  - o Équipements culturels en proximité (Paillette, Antipode, Triangle, salle Guy Ropartz, Le Musée des beaux-arts Gros Chêne etc...)
3. Les dispositifs spécifiques : "Les rennais prennent l'art," des résidences de territoire

En 2017, des jumelages ont été proposés pour répondre à la nécessité identifiée dans le cadre des États Généraux de la Culture de disposer de temps pour la co-construction de projets artistiques et culturels en quartier. Pour la Ville, l'enjeu est également de favoriser le développement des projets culturels des équipements dans un rapport de proximité. Les jumelages fonctionnent au rythme de la saison culturelle. Des actions ont été mises en place jusqu'en juin 2020.

Au regard du bilan positif de cette première génération de jumelage, le dispositif est reconduit, et formalisé par un conventionnement entre chaque quartier rennais et son équipement culturel partenaire.

Les objectifs généraux de ces jumelages sont :

- Dans le respect des droits culturels, de valoriser chacun en tant qu'individu en reconnaissant sa capacité à penser, agir, s'exprimer et créer ;
- De reconnaître la capacité de chacun à contribuer à un processus artistique et à enrichir la démarche de création d'un artiste dans un souci de réciprocité ;
- De favoriser l'interconnaissance entre les professionnels de la culture et des quartiers : rencontres avec les artistes et professionnels de la culture, formations communes, de co-pilotage opérationnel de projets, etc ...
- De mettre en place les conditions de la rencontre entre les habitants, les artistes et les œuvres, qui pourra prendre la forme de visites d'expositions, d'installation d'œuvres dans les immeubles et l'espace public, de spectacles, de création participative, d'ateliers de pratique, d'implication dans un projet de résidence d'artiste à l'école ou sur le territoire etc...

Répartition géographique des jumelages de septembre 2021 à juin 2024 :

- ✓ Les champs libres sont jumelés avec le quartier Bréquigny/Champs Manceaux/Sud Gare
- ✓ L'Opéra est jumelé avec le quartier Centre/Alphonse Guérin-Baud Chardonnet
- ✓ L'Écomusée de la Bintinais et le Conservatoire à Rayonnement Régional sont jumelés avec le quartier du Blosne/La Poterie
- ✓ Le musée des beaux-arts et le centre d'art contemporain La Criée sont jumelés avec le quartier de Maurepas/Longchamps/Bellangerais
- ✓ Un jumelage est à l'étude pour le quartier Cleunay/Arsenal Redon en lien avec les évolutions du paysage culturel sur ce territoire

Le quartier de Villejean a été engagé depuis septembre 2020 dans un partenariat étroit avec l'association ay-roop, prenant la forme d'une résidence de territoire qui s'est achevée en juin 2023. La

résidence de territoire d'ay-roop est en décalage avec le calendrier des jumelages portés par les équipements en régie municipale ou métropolitaine. Cependant, les objectifs visés sont identiques et l'accompagnement de ce projet est intégré à la dynamique et au pilotage de la politique de jumelages.

Il est proposé de poursuivre l'accompagnement d'un projet de jumelage en s'appuyant sur le projet artistique et culturel d'un partenaire ancré dans le territoire de Villejean et dont les objectifs croisent ceux de la politique culturelle de la ville pour ce qui concerne la participation de tous et toutes à la vie culturelle : Le Service Culturel de L'Université de Rennes 2.

Le Service Culturel de L'Université de Rennes 2 porte un projet artistique et culturel ambitieux et ouvert sur son territoire qui entre en résonnance avec les enjeux des quartiers Nord-Ouest de la Ville et les priorités de la politique culturelle de la ville en matière de droits culturels.

Dans la continuité de cette résidence de territoire, il est donc proposé de conclure une convention de jumelage entre le Service Culturel de l'Université Rennes 2 et le quartier Villejean pour une durée de 3 saisons culturelles, à savoir d'octobre 2023 à juin 2026.

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention concerne le quartier de Villejean et l'Université Rennes 2.

L'Université Rennes 2., s'appuyant sur son projet artistique, culturel et scientifique, vise à

- La formation à et par la culture et la diffusion des savoirs et de la recherche pour toutes et tous à travers une programmation pluridisciplinaire (conférences, concerts, spectacles, expositions, rencontres)
- Le soutien à la pratique artistique
- La mise en valeur du patrimoine scientifique et artistique de l'université et son ouverture au plus grand nombre
- La rencontre entre des artistes et des publics pluriels via l'accueil en résidence de compagnies locales mais aussi des impromptus sur le campus et le quartier et des bords de scène à l'issue des temps de représentation pour favoriser les temps d'échanges.
- Prendre part activement à la réflexion à la mise en œuvre de stratégies collectives et humanistes face aux enjeux sociétaux contemporains

La saison culturelle universitaire est transdisciplinaire, et se déploie dans et hors les murs sur le campus Villejean mais aussi sur le campus de la Harpe, en partenariat avec les acteurs culturels rennais et en lien très souvent avec des temps de recherche. Le public ciblé est la communauté universitaire (étudiant.e.s et personnels scientifiques et administratifs,) mais aussi le public externe qui est invité à découvrir l'université comme lieu de culture et de création et les habitants voisins des quartiers Villejean et Beaugard. La saison culturelle articule son action avec un large réseau de partenaires institutionnels, artistiques et sociaux. Elle se déploie dans les multiples espaces dédiés de l'université : Tambour, Galerie Art & Essai, La Chambre claire mais également hors les murs et parfois en ligne.

Le quartier de Villejean dans le cadre de la charte territoriale co-construite par les acteurs du territoire et la Ville, et ou de son Plan d'Action Territorial (quartier Politique de la Ville), a défini les priorités suivantes :

- Grandir à Rennes (construire un parcours jeunes ; communication de l'offre de loisir aux familles)
- Espace public, espace citoyen (mieux accompagner les collectifs de manière transverse)
- Égalités, lutte contre les discriminations et droits culturels
- Transition écologique et développement durable
- Développement des solidarités et santé pour tous

CF la charte territoriale de référence pour les acteurs du quartier (annexe I).

Les modalités du partenariat sont co-construites selon les principes suivants :

- Différents niveaux de projets sont possibles : tous les projets mis en place dans le cadre des jumelages ont des formes et des durées variables ;
- L'ensemble de l'équipe de l'équipement culturel est mobilisé, pas uniquement les services des publics ;
- Les jumelages mis en place avec les moyens des dispositifs existants, et mobilise le droit commun des équipements ;
- Le jumelage repose sur une variété des partenariats et rassemble une diversité de personnes impliquées : la durée donne la possibilité de tester de nouvelles méthodes, de nouvelles façon de faire ensemble ;
- Les jumelages se construisent par le dialogue entre les partenaires de quartier et les équipements culturels, en lien avec les autres projets en cours sur les quartiers : aménagement urbain, projets de territoire, projets portés par les conseils de quartiers, initiatives citoyennes ...  
CF Le projet artistique et culturel de jumelage en annexe II

#### ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2023 et prendra fin au 30 juin 2026.

#### ARTICLE 3 : EVALUATION ET SUIVI

Un comité de pilotage transversal pour l'ensemble des jumelages, réunissant les co-pilotes pour chaque quartier et la direction culture de la Ville, se réunira 1 fois par an en novembre pour établir un bilan intermédiaire et échanger sur les perspectives d'actions pour l'année suivante.

Le co-pilotage opérationnel du jumelage est assuré par l'équipement culturel et la direction de quartier avec l'accompagnement de la direction culture.

#### ARTICLE 4 : RESILIATION

La résiliation peut intervenir par dénonciation, d'un commun accord des signataires, de la présente convention, notamment en cas de violation de l'une ou l'autre des dispositions de l'article 1.

#### ARTICLE 5 : ANNEXES

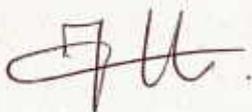
Les annexes I et II (+ annexe I bis pour les quartiers Politique de la Ville) font partie intégrante de la présente convention.

Elles précisent :

- la charte territoriale de référence pour les acteurs du quartier (annexe I)
- Le Plan d'Actions Territoriales (annexe I\_bis pour les quartiers Politique de la Ville)
- Le projet artistique et culturel du jumelage (annexe II)

Fait à Rennes en 2 exemplaires originaux le 19 septembre 2023,

Signature du Directeur de  
quartiers Nord-Ouest  
Jean-Charles Auffret



Signature de Sarah Dessaint  
Responsable du Service Culturel  
Université Rennes 2

